

COMITÉ CANADIEN DU MARCHÉ DES CHANGES

Rapport sur les activités

2002

Comité canadien du marché des changes

Rapport sur les activités de 2002

Le Comité canadien du marché des changes (CCMC), qui se réunit à intervalles réguliers depuis sa création en 1989, est formé de cadres supérieurs des institutions financières participant au marché des changes canadien. Son objectif consiste à offrir une tribune pour l'échange de points de vue sur l'évolution du marché des changes et diverses questions concernant ce marché, notamment les pratiques et procédures qui y sont en vigueur. Comme il est représentatif de l'ensemble du marché des changes canadien, le Comité assure également la liaison entre le marché et différentes institutions officielles et organisations œuvrant au Canada et à l'étranger¹.

Évolution du marché des changes et questions liées à la politique monétaire

Chaque réunion du CCMC débute par un tour de table où les participants expriment leurs opinions sur l'évolution du marché des changes (et des autres marchés financiers) et sur la tenue de l'économie depuis la dernière réunion (qui a eu lieu généralement quatre mois auparavant). Le Comité joue aussi le rôle de tribune, où la Banque du Canada peut obtenir le point de vue des acteurs du marché des changes sur diverses politiques et questions et, de la même façon, où les opérateurs peuvent porter leurs préoccupations à l'attention de la Banque. Au cours de la dernière année, les membres du CCMC ont reçu un certain nombre d'exposés détaillés et participé à des discussions approfondies sur des sujets d'une grande pertinence pour le marché des changes.

La CLS Bank

L'un des événements importants sur le plan institutionnel sur lequel le Comité s'est penché en 2002 est l'entrée en fonction, le 9 septembre, de la CLS Bank International, une banque de règlement multidevise d'envergure mondiale qui vise à réduire le risque lié au règlement des opérations de change. Pour y parvenir, la CLS Bank applique le principe de paiement contre paiement, selon lequel les deux branches ou volets de l'opération de change sont réglés simultanément. Cette approche permet d'éliminer pratiquement le risque de crédit associé au règlement de ce type de transaction. Le dollar canadien est l'une des sept monnaies pouvant actuellement être réglées par l'intermédiaire de ce mécanisme². La mise en service de la CLS Bank, le 9 septembre, a été couronnée de succès et, bien que le volume des transactions qui y transitent soit encore faible, il dépasse tout de même les attentes.

1. Le document intitulé *Objectifs et composition*, annexé au présent rapport, a été rédigé par le Comité en 1990 et révisé en janvier 2001.

2. Les autres monnaies sont le dollar américain, l'euro, le yen, la livre sterling, le franc suisse et le dollar australien.

La transparence

L'un des sujets de préoccupation que les participants au marché ont porté à l'attention de la Banque du Canada touchait à la décision de cette dernière de ne pas modifier les taux d'intérêt à la date d'annonce du 4 septembre, ce qui avait surpris certains d'entre eux. La Banque ne cherche pas à surprendre les marchés financiers; en effet, c'est lorsque tout le monde comprend ce que la banque centrale fait et pourquoi elle le fait que la politique monétaire donne les meilleurs résultats. La Banque s'emploie à expliquer son raisonnement au moyen des communiqués qu'elle publie aux huit dates d'annonce préétablies, de son rapport semestriel sur la politique monétaire et des mises à jour de ce dernier, et des allocutions prononcées par le gouverneur et les sous-gouverneurs. La transparence dont elle fait ainsi preuve a pour objet d'aider les Canadiens, y compris ceux œuvrant sur les marchés financiers, à prévoir l'orientation générale de la politique monétaire. À cette fin, la Banque donne une idée claire de la trajectoire actuelle et à venir de l'inflation et fournit son avis sur l'évolution future de l'économie et sur le niveau de l'activité par rapport à celui de la production potentielle. La transparence ne signifie pas, cependant, que la Banque tentera de déterminer ou de régler avec précision les attentes des marchés relativement à sa décision en matière de taux d'intérêt avant chaque date d'annonce. Il y a plusieurs raisons à cela, mais la plus importante est que c'est tout simplement impossible. Les décisions que prend la Banque au sujet des taux directeurs sont le fruit d'un consensus au sein du Conseil de direction de l'institution; elles ne sont arrêtées qu'en fin de journée la veille de l'annonce et sont confirmées le matin même de l'annonce. La Banque ne peut envoyer de signal au préalable, car elle ignore à l'avance quelle sera sa décision. Pour de plus amples renseignements sur la mise en œuvre de la politique monétaire, le lecteur est invité à lire le *Numéro spécial sur la conduite de la politique monétaire* dans la livraison d'été 2002 de la *Revue de la Banque du Canada*.

La dollarisation

La dépréciation du dollar canadien et le lancement réussi de l'euro ont provoqué un débat au Canada sur les avantages possibles de l'adoption du dollar américain comme monnaie officielle. Certains observateurs ont même soutenu que ce débat est vain, puisque notre économie est déjà fortement dollarisée. Selon eux, les entreprises et les ménages canadiens préfèrent souvent utiliser le dollar américain plutôt que leur propre dollar pour les fonctions de monnaie courantes. Toutefois, très peu d'éléments de preuve ont été avancés à l'appui de ces affirmations. Dans un exposé qu'il a donné devant le Comité, John Murray a présenté l'examen des données existantes auquel James Powell, également de la Banque du Canada, et lui se sont livrés afin de remédier à ce manque d'information et de tirer provisoirement certaines conclusions concernant le degré réel de dollarisation du Canada. **Les faits passés en revue donnent à penser que les propos pessimistes au sujet de la dollarisation imminente de l'économie canadienne sont largement dénués de fondement. Le dollar canadien continue d'être la principale monnaie utilisée comme unité de compte, moyen d'échange et réserve de valeur au pays, et rien ne permet de croire non plus qu'il pourrait être supplanté à ce titre par le dollar américain dans un avenir prévisible.** Les résultats de l'étude ont été publiés dans le rapport technique n^o 90 de la Banque du Canada, intitulé *Dollarization in Canada: The Buck Stops There*, que l'on peut consulter dans le site Web de cette dernière, à l'adresse www.banqueducanada.ca.

La diminution du volume des opérations de change à l'échelle mondiale

Les membres du CCMC ont également entendu un exposé de M. Gabriele Galati de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) concernant l'enquête triennale des banques centrales sur l'activité des marchés des changes et des produits dérivés. Cette enquête révèle qu'en avril 2001 le volume quotidien moyen des opérations de change traditionnelles à l'échelle mondiale s'élevait à 1 210 milliards de dollars É.-U., contre 1 490 milliards en avril 1998, soit un recul de 19 %. M. Galati a présenté quatre grands facteurs pour expliquer cette baisse. Le premier d'entre eux est l'accélération de la tendance vers le regroupement dans le secteur bancaire, qui a influencé surtout les opérations interbancaires. Deuxièmement, le lancement de l'euro a entraîné une réduction du volume des opérations de change en éliminant les transactions effectuées au sein du Système monétaire européen. Troisièmement, le rôle grandissant du courtage électronique a causé une contraction du marché des opérations interbancaires au comptant. Le quatrième facteur est la diminution des opérations entre les banques et les établissements non financiers, laquelle pourrait être liée à la concentration internationale croissante. Pour plus de renseignements sur cette question, les personnes intéressées sont invitées à lire l'article de M. Galati, intitulé « Why has global FX turnover declined? Explaining the 2001 triennial survey », qui a paru dans la livraison de décembre 2001 du *Rapport trimestriel BRI* et que l'on peut consulter dans le site Web de l'institution, à l'adresse www.bis.org. **Contrastant avec la réduction enregistrée sur le plan international, le volume des opérations de change au Canada s'est accru de 13 % en avril 2001 par rapport à avril 1998** (voir le *Rapport sur les activités de 2001*).

Comme toujours, les discussions ont été fructueuses tant pour les opérateurs des marchés que pour la Banque du Canada.

Procédures et pratiques en vigueur sur le marché des changes

La planification de la poursuite des activités

Si chaque institution financière voit à la planification de la poursuite de ses activités en se dotant, par exemple, de systèmes de secours et d'installations à l'extérieur, il convient de veiller également à ce que des mécanismes de poursuite des activités à l'échelle du système soient en place. À la suite d'un examen des événements qui ont suivi les attentats terroristes du 11 septembre 2001, le CCMC a établi, à l'intention des acteurs du marché des changes canadien, une liste donnant à ces derniers les moyens de se joindre les uns les autres en cas de panne des canaux de communication usuels lors d'une situation d'urgence.

Comité canadien de déontologie

Le Comité canadien de déontologie (CCD), qui est parrainé conjointement par le CCMC et l'Association des marchés financiers canadiens (AMFC), a été créé en 1993. Ce comité indépendant fait régulièrement rapport au CCMC, et sa mission principale est de promouvoir le professionnalisme et une conduite reflétant des normes déontologiques élevées sur le marché des

changes canadien. Le document intitulé *Organisation et composition*, dont on trouvera ci-joint un exemplaire, a été mis à jour en janvier 2001. Comme le CCMC, le CCD s'est réuni régulièrement en 2002 et s'est employé à promouvoir ses objectifs conjointement avec le CCMC.

Au début de 2002, la pratique exemplaire concernant l'établissement de la fourchette de négociation du dollar canadien a été modifiée en vue de faire du système de confrontation de Reuters le seul outil servant à déterminer les limites de cette fourchette. De plus, bien qu'une transaction d'achat ou de vente doive encore porter sur un montant minimal global de 5 millions de dollars É.-U. pour pouvoir être incluse dans le calcul de cette fourchette, cette règle a été modifiée pour stipuler que, si un prix affiché a été accepté au moins trois fois sur Reuters, il remplit aussi les conditions requises pour être inclus. Un exemplaire des lignes directrices sur les fourchettes de négociation du dollar canadien, qui ont été distribuées aux participants au marché, est annexé au présent rapport.

Le CCD a notamment pour objectif d'arbitrer, sur demande, les conflits qui opposent deux ou plusieurs parties. Le Comité n'a reçu qu'à de rares occasions des demandes officielles d'arbitrage, mais il a fourni des conseils et avis sur des questions liées aux pratiques exemplaires.

Statistiques du marché des changes

L'enquête triennale de 2004

Le CCMC a déjà entrepris les travaux préliminaires en vue de la prochaine enquête triennale des banques centrales sur l'activité des marchés des changes et des produits dérivés, qui sera menée au mois d'avril 2004, pour ce qui est du volume des opérations, et le 30 juin 2004, pour ce qui est de l'encours. En particulier, le CCMC collabore avec la BRI et les autres pays participants afin d'améliorer les lignes directrices relatives à la déclaration des données et de clarifier les procédures en la matière.

Les statistiques du marché des produits dérivés traditionnels

Des données sur les marchés des produits dérivés de plus de 60 grands négociants d'envergure internationale établis dans les pays du Groupe des Dix (G10) sont collectées régulièrement. Recommandée à l'origine par le Comité permanent des euromonnaies de la BRI, cette activité a été approuvée par les gouverneurs des banques centrales du G10 en janvier 1997. Trois institutions financières canadiennes participent à cette enquête, et les données regroupées sur les montants en cours ont été recueillies pour la première fois au 30 juin 1998 et tous les six mois par la suite. Après chaque enquête, la BRI publie un communiqué sur les résultats sommaires, agrégés au niveau mondial.

Les déclarations quotidiennes et hebdomadaires

La Banque du Canada continue de produire, pour le compte des participants au marché,

des relevés du volume des opérations sur le marché des changes. Les séries originales comportent maintenant treize années complètes de statistiques et elles sont utilisées par les participants comme instrument de mesure de leurs résultats respectifs. On trouvera également, en annexe au présent rapport, des graphiques et des tableaux de données sommaires tirées de ces séries, qui portent sur les volumes des opérations au comptant, des opérations à terme sec et des swaps de devises effectués entre 1996 et 2002.

Accords cadres IFEMA, ICOM et FEOMA

Au cours des dernières années, le CCMC a parrainé, en collaboration avec le New York Foreign Exchange Committee, la British Bankers' Association et le Tokyo Foreign Exchange Market Practices Committee, des travaux portant sur trois accords cadres : l'International Foreign Exchange Master Agreement (IFEMA), l'International Currency Options Market Master Agreement (ICOM) et l'International Foreign Exchange and Options Master Agreement (FEOMA). Le CCMC, de concert avec les comités nationaux susmentionnés, a obtenu en 1997 des opinions juridiques dans plusieurs pays, dont le Canada, sur les versions révisées des accords cadres IFEMA, ICOM et FEOMA. On a aussi obtenu, à la fin de 2002, une mise à jour de l'opinion juridique canadienne effectuée en 1997.

Composition et structure du Comité

Le CCMC publie le présent rapport annuellement afin de renseigner les institutions financières canadiennes participant au marché des changes sur les activités du Comité et sa composition. Tout au long de l'année, les dernières nouvelles concernant les activités du Comité paraissent dans *Market Maker*, le bulletin d'information de l'AMFC, que l'on peut consulter dans le site Web de l'association (www.fmac.ca). Les nouvelles sont transmises trois fois par année à *Market Maker*, peu de temps après les réunions du Comité.

Jean-François Courville a joint les rangs du CCMC en 2002. À la fin de l'année, Martine Irman a démissionné et a été remplacée par son substitut, Cliff Feehan. Karl Berger a quitté son poste de président du Comité, et Sharon Grewal, l'ancienne présidente de l'AMFC, lui a succédé. Avant de devenir président du CCMC, M. Berger représentait également l'AMFC auprès de ce dernier. Le Comité tient à le remercier pour l'ardeur au travail dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. L'AMFC est maintenant représentée par son nouveau président, Firas Askari. Vous trouverez, en annexe, une liste à jour des membres du Comité.

Sheryl Kennedy
Présidente

Comité canadien du marché des changes
Rapport sur les activités
2002

Membres du Comité canadien du marché des changes décembre 2002

Sheryl Kennedy, sous-gouverneure (Présidente)
Banque du Canada

Firas Askari, vice-président (Président de l'AMFC, membre d'office)
Banque de Montréal/Nesbitt Burns, Toronto

Vincent Butkiewicz, vice-président
Banque Nationale du Canada, Montréal

Jean-François Courville, directeur général et officier principal
State Street Bank and Trust Company, succursale du Canada, Toronto

Craig Ellis, directeur administratif
CIBC World Markets, Toronto

Normand Faubert, vice-président
Banque Laurentienne, Montréal

Cliff Feehan, administrateur délégué
Valeurs mobilières TD, Toronto

Susan Gammage, vice-présidente
Reuters America Inc., New York

Dan Gandy, administrateur
Freedom International Brokerage, Toronto

David Gibbins, vice-président et directeur
RBC Marchés des Capitaux, Toronto

Sharon Grewal, vice-présidente (Présidente du CCD, membre d'office)
RBC Marchés des Capitaux, Toronto

Brad Meredith, premier vice-président
HSBC Bank Canada, Toronto

Nigel Stephens, chef
Ministère des Finances, Ottawa

Jamie Thorsen, première vice-présidente
Banque de Montréal, Chicago

Barry Wainstein, directeur administratif
La Banque de Nouvelle-Écosse, Toronto

Rob Ogrodnick, analyste principal (Secrétaire)
Banque du Canada, Toronto

Membres des autres comités décembre 2002

Comité canadien de déontologie (CCD)

Sharon Grewal (présidente)	RBC Marchés des Capitaux
Firas Askari	Président, AMFC
Chris Benham	Marchés mondiaux CIBC
Simon Côté	Banque Nationale du Canada
Pamela David	HSBC Bank Canada
Dan Gandy	Freedom International Brokerage
Steve Kent	Valeurs mobilières TD
Rob Ogrodnick	Banque du Canada
Clark Omand	Banque de Nouvelle-Écosse
Linda Park	Banque de Montréal/Nesbitt Burns

Sous-comité d'adhésion

Sheryl Kennedy (présidente)	Banque du Canada
David Gibbins	RBC Marchés des Capitaux
Jamie Thorsen	Banque de Montréal
Barry Wainstein	Banque de Nouvelle-Écosse

COMITÉ CANADIEN DU MARCHÉ DES CHANGES

Objectifs et organisation janvier 2001

I. Objectifs

Les objectifs du Comité sont les suivants :

- offrir une tribune en vue de favoriser des échanges de vues réguliers sur l'évolution du marché des changes;
- cerner, analyser et commenter certaines questions concernant le marché des changes;
- examiner des questions d'ordre technique ainsi que les procédures et pratiques en vigueur sur le marché des changes et les marchés financiers connexes;
- établir la liaison entre le marché des changes canadien et les organismes ainsi que les institutions officielles travaillant au Canada ou à l'étranger;
- promouvoir, à l'intention des participants au marché, les activités, les décisions et les opinions du Comité, lequel fait office de représentant du marché des changes canadien.

II. Organisation

1. Le Comité est formé de cadres supérieurs d'institutions qui participent activement au marché des changes canadien.
2. La composition du Comité doit refléter les intérêts des principaux mainteneurs de marché du dollar canadien sur le marché des changes au Canada et tout autre intérêt des participants au marché au Canada qui, de l'avis du sous-comité permanent d'adhésion (décrit ci-après), contribueront favorablement aux travaux du Comité. En outre, le Comité doit compter un représentant des courtiers intermédiaires traditionnels et électroniques, un du ministère des Finances et un de la Banque du Canada.
3. Le président de l'Association des marchés financiers du Canada et celui du Comité de déontologie sont membres d'office du Comité mais n'ont pas droit de vote, à moins qu'ils ne soient déjà membres de plein droit.
4. Un cadre de la Banque du Canada assume la fonction de secrétaire du Comité.

5. Le Comité ne peut compter plus de quinze membres ayant droit de vote, à l'exclusion du secrétaire. Le quorum est atteint lorsque le tiers des membres ayant droit de vote sont présents. Les membres ont chacun droit à un vote. Le président ne vote que pour départager les voix. Les membres désignent, au sein de leurs propres organisations, des suppléants qui, dans des circonstances exceptionnelles, les remplaceront aux réunions. Les suppléants doivent être considérés comme des candidats possibles aux postes de membre en cas de vacance.
6. Au départ, le tiers des membres sont nommés pour trois ans, un autre tiers pour deux ans et l'autre tiers pour un an. Par la suite, le mandat est normalement de trois ans pour tous, mais l'adhésion reste toujours au gré du Comité. Pour garantir la cohérence, tous les mandats sont réputés se terminer le 30 avril.
7. Les membres siègent au Comité à titre individuel, dans le but de refléter les intérêts du marché des changes en général plutôt que ceux des organismes qui les emploient.
8. Les membres en exercice élisent un des leurs à la fonction de président et fixent la durée du mandat de ce dernier. Ils élisent également le vice-président, pour un mandat qui ne pourra coïncider avec celui de président. Le Sous-comité d'adhésion (voir ci-dessous) recommande les candidats qu'il juge appropriés pour occuper ces fonctions.
9. Le Comité se réunit trois fois par an ou plus souvent au besoin. Les membres présents décident à chaque réunion de la date et du lieu de la prochaine réunion.
10. Un sous-comité permanent d'adhésion, composé d'un président, à savoir le représentant de la Banque du Canada, et de trois autres membres choisis par l'ensemble du Comité, trouve et propose de nouveaux membres en fonction de leur notoriété personnelle, de l'étendue de leur expérience et de leur aptitude potentielle à contribuer aux travaux du Comité.
11. Le Comité peut former des comités spéciaux présidés par ses membres pour étudier des questions précises. Des personnes de l'extérieur peuvent être invitées à siéger à ces sous-comités.
12. Le Comité publie un rapport annuel de ses activités qu'il envoie à toutes les institutions financières au Canada qui jouent un rôle actif sur le marché des changes pour leur faire part de ses activités et leur communiquer le nom de ses membres.
13. Le secrétaire prépare et envoie un avis de convocation aux réunions à chacun des membres et des suppléants et leur distribue le procès-verbal des réunions.

COMITÉ CANADIEN DE DÉONTOLOGIE

Document de l'organisation

janvier 2001

Le Comité canadien du marché des changes et l'Association des marchés financiers du Canada parrainent conjointement le Comité canadien de déontologie, créé en 1993.

Mission

Promouvoir un niveau de professionnalisme et d'éthique élevé sur le marché canadien des changes.

Objectifs

1. **Prôner** l'amélioration constante des pratiques du marché afin de renforcer la tradition d'auto-réglementation du marché des changes au Canada.
2. Fournir des ressources **pédagogiques** qui favorisent la compréhension théorique et pratique du marché des changes et des marchés financiers connexes.
3. **Résoudre** les griefs, sur demande, entre deux ou plusieurs membres du milieu des changes ou entre les institutions qu'ils représentent.
4. **Communiquer** avec les personnes qui œuvrent sur le marché des changes et les associations professionnelles connexes sur des sujets liés aux pratiques commerciales et au code de déontologie.

Composition

Le Comité se compose d'un maximum de neuf personnes qui sont invitées par le CCMC et l'Association des marchés financiers du Canada à y siéger pour un mandat de deux ans. Le quorum est atteint lorsque la moitié des membres en exercice du Comité sont présents. Le Comité comprend :

1. Le président du CCMC ou son mandataire.
2. Le président de l'Association des marchés financiers du Canada ou son mandataire.
3. Un membre représentant chacun des principaux mainteneurs de marché du dollar canadien sur le marché des changes au Canada.

4. Un représentant du marché des changes à Montréal, un de l'Association des courtiers intermédiaires, un du secteur des banques étrangères et un de la Banque du Canada.

Chaque membre du Comité peut satisfaire à une ou plusieurs des exigences ci-dessus. Un minimum de deux membres devraient aussi siéger au CCMC. Tous les membres devraient avoir une connaissance approfondie du marché des changes canadien, jouir d'une réputation suffisante au sein de la communauté pour inspirer le respect, et être en mesure de contribuer aux travaux du Comité. Traditionnellement, le président sortant de l'Association des marchés financiers du Canada assume la direction du Comité. Si cela s'avère impossible, le Comité choisit le président parmi ses membres.

Règles de procédure du Comité

1. Le Comité se réunit à la demande du président. Les réunions sont informelles, et le Comité fait régulièrement rapport au CCMC. Toute recommandation ou document de travail préparé par le Comité est présenté préalablement au CCMC avant d'être distribué ou divulgué publiquement.
2. Le Comité diffuse les renseignements à l'intention du marché par l'entremise de l'Association des marchés financiers du Canada.



Canadian Dollar Trading Ranges

January 31, 2002

Dear Financial Market Professional:

In order to enhance both transparency and consistency in the establishment of daily Canadian dollar trading ranges in North America, the Canadian Committee for Professionalism (CCFP), in conjunction with the Canadian Foreign Exchange Committee (CFEC) and the Financial Markets Association of Canada (FMAC) have proposed the following guidelines:

- The sole medium used in determining the dealing range in the Canadian dollar on a given day in North America will be the Reuters Matching system. IMM ranges and trades executed through voice brokers will not be included.
- The time of day over which the North American range will be recorded will be from 7:00 a.m. – 5:00 p.m. E.S.T.
- An aggregate amount of USD \$5.0 million must trade at the offered or bid price or a posted price must deal a minimum of three times to qualify for inclusion in the range. Transactions between branches of the same institution will not qualify for inclusion in the daily range.
- Ranges will be established for the Canadian dollar in North America when either the U.S. or Canadian market is open.
- We recommend that a similar methodology be adopted in Far East and European markets. We will work in consultation with respective Associations/Committees in these regions to provide assistance as required.
- Specific questions or disputes should be referred to the Chair, CCFP, or the President, FMAC for resolution, unless the member institution of the aforementioned individuals is involved. In that instance, the Chair, CFEC will be asked to arbitrate.

If you have any questions or comments regarding this recommendation, please feel free to contact any of the undersigned. Copies of this letter are available online at the FMAC Web site at www.fmac.ca.

Sincerely,

Sheryl Kennedy
Chair CFEC

Sharon Grewal
President, FMAC

Karl Berger
Chair, CCFP

Volumes des opérations sur le marché des changes canadien

Les données des tableaux et graphiques reproduits ci-dessous sont établies à partir des relevés quotidiens et hebdomadaires d'opérations sur devises contre des dollars canadiens que les institutions financières soumettent à la Banque du Canada. Ces données donnent une bonne idée des tendances et de l'ordre de grandeur des opérations sur le marché. Nous faisons de notre mieux pour assurer la plus grande précision possible des états mais, étant donné le caractère informel des relevés et les ajustements arbitraires effectués pour convertir les statistiques hebdomadaires en statistiques mensuelles, il convient d'interpréter les données avec circonspection.

Tableau 1
Relevé trimestriel des opérations au comptant
(en milliards de dollars canadiens, 1^{er} trim. 1996 -- 4^e trim. 2002)

	1^{er} trim.	2^e trim.	3^e trim.	4^e trim.	Total	Var. en % d'une année sur l'autre
Avec des clients commerciaux						
02	122	128	131	131	514	-3
01	143	139	126	120	528	-3
00	135	137	129	141	543	19
99	111	109	111	127	458	-9
98	132	120	134	118	504	5
97	107	117	115	142	480	25
96	91	90	91	109	383	-
Avec des institutions financières et institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger						
02	284	292	302	288	1166	13
01	288	276	227	245	1035	1
00	275	249	235	263	1022	-3
99	269	288	271	231	1059	-5
98	309	247	340	218	1112	3
97	291	286	225	275	1077	38
96	186	174	169	251	781	-
Ensemble des opérations avec des clients^a						
02	433	448	462	446	1789	6
01	469	445	378	393	1683	-1
00	450	416	392	437	1695	4
99	408	427	408	384	1627	-6
98	473	396	509	357	1734	4
97	426	429	363	443	1661	32
96	301	285	279	391	1256	-

a. Clients commerciaux, institutions s'occupant d'investissement établies au Canada, institutions financières et institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger.

Tableau 2
Relevé trimestriel des opérations à terme
(en milliards de dollars canadiens, 1^{er} trim. 1996-- 4^e trim. 2002)

	1^{er} trim.	2^e trim.	3^e trim.	4^e trim.	Total	Var. en % d'une année sur l'autre
Avec des clients commerciaux						
02	68	79	71	77	295	-5
01	85	85	75	68	312	13
00	66	67	63	84	277	18
99	58	58	56	62	234	-10
98	68	65	71	57	260	-4
97	65	71	54	81	272	23
96	48	44	54	76	222	-
Ensemble des opérations avec des clients^a						
02	126	138	121	138	521	-9
01	163	147	130	132	572	8
00	128	127	116	158	528	10
99	112	120	124	126	482	2
98	121	117	127	108	474	-3
97	120	127	100	143	491	27
96	87	83	93	125	387	-

a. Clients commerciaux, institutions s'occupant d'investissement établies au Canada, institutions financières et institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger.

Tableau 3
Relevé trimestriel des opérations interbancaires, des opérations de swap
et de l'ensemble des opérations
(en milliards de dollars canadiens, 1^{er} trim. 1996 -- 4^e trim. 2002)

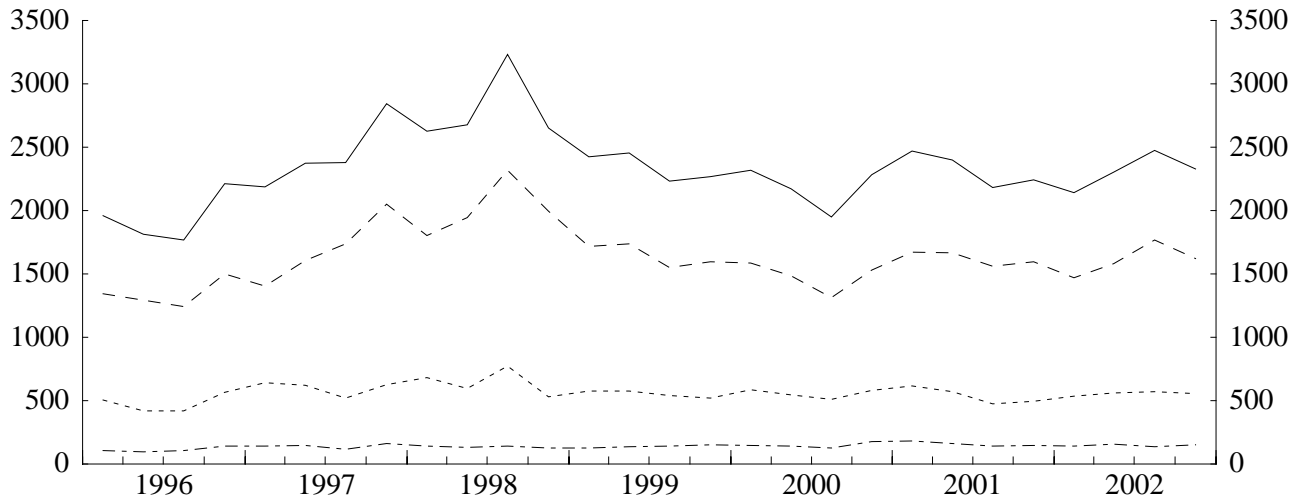
	1^{er} trim.	2^e trim.	3^e trim.	4^e trim.	Total	Var. en % d'une année sur l'autre
Avec des banques canadiennes (opérations interbancaires), au comptant et à terme						
02	118	135	124	124	501	-7
01	166	144	111	119	541	-9
00	159	148	128	160	594	-11
99	186	164	153	162	665	-27
98	224	215	285	191	916	10
97	236	211	175	210	831	16
96	222	149	148	200	719	-
Ensemble des opérations de swap						
02	1469	1581	1766	1625	6442	-1
01	1672	1663	1561	1598	6494	10
00	1581	1485	1313	1528	5908	-10
99	1721	1739	1545	1595	6600	-18
98	1793	1944	2330	1993	8060	18
97	1408	1602	1727	2074	6812	27
96	1341	1294	1235	1503	5374	-
TOTAL (opérations au comptant et à terme et opérations de swap)						
02	2146	2302	2473	2333	9253	0
01	2470	2399	2180	2242	9290	6
00	2318	2176	1949	2283	8725	-7
99	2427	2450	2230	2267	9374	-16
98	2611	2672	3251	2649	11184	14
97	2190	2369	2365	2870	9795	27
96	1951	1811	1755	2219	7736	-

Graphique 1

Volume des opérations sur le marché des changes canadien

(en milliards de dollars canadiens, 1er trim. 1996 — 4e trim. 2002)

- Ensemble des opérations au comptant et à terme et des opérations de swap
- - - Opérations de swap
- · · Opérations au comptant
- · - Opérations à terme



Graphique 2

Volume des opérations au comptant

(en milliards de dollars canadiens, 1er trim. 1996 — 4e trim. 2002)

- Ensemble des opérations au comptant
- - - Opérations interbancaires (banques canadiennes)
- · · Avec des institutions financières et des institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger
- · - Avec des clients commerciaux
- · - Avec des institutions s'occupant d'investissement établies au Canada

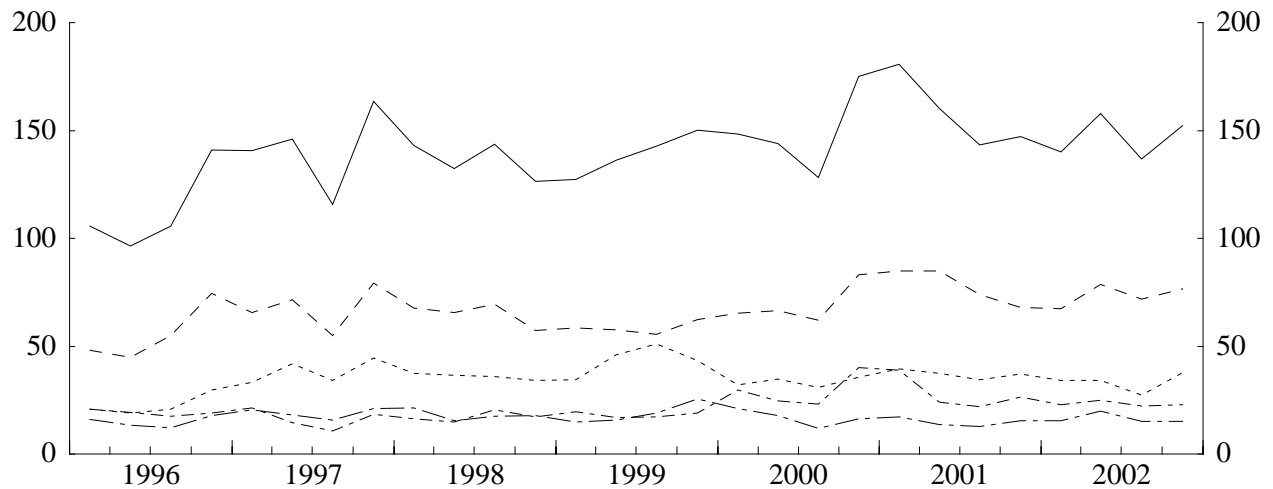


Graphique 3

Volume des opérations à terme

(en milliards de dollars canadiens, 1er trim. 1996 — 4e trim. 2002)

- Ensemble des opérations à terme
- - - Avec des clients commerciaux
- · · Avec des institutions financières et des institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger
- - - Avec des institutions s'occupant d'investissement établies au Canada
- Opérations interbancaires (banques canadiennes)



Graphique 4

Volume des opérations de swap

(en milliards de dollars canadiens, 1er trim. 1996 — 4e trim. 2002)

- Ensemble des opérations de swap
- - - Opérations interbancaires (banques canadiennes)
- · · Avec des institutions financières et des institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger
- - - Avec des clients commerciaux
- Avec des institutions s'occupant d'investissement établies au Canada

